

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 23 juin 2025 - 19 h 30

<u>Président</u>	Monsieur LAMIAUX Fabrice, Maire.
<u>Présents</u>	Mesdames CASTELLE-JONES Brigitte, DEGOUY Lynda, DUTHILLEUL Sandra, GALMICHE-GOLLIOT Angélique, LAMOTE-CAILLIET Natacha, Messieurs LAMIAUX Fabrice, maire, LEBRUN Alain, LEROY Stéphane, PICOTIN Sébastien, REMÉRAND Régis, VERMEERSCH Francis.
<u>Excusés</u>	Madame BEAUDET-GRARD Thérèse (procuration à Madame GALMICHE-GOLLIOT Angélique), Monsieur MEERSMAN Christophe (procuration à Monsieur LAMIAUX Fabrice).
<u>Absente</u>	Madame CARLIER Elise.
<u>Secrétaire</u>	Monsieur LEBRUN Alain est élu secrétaire.
<u>Date de convocation</u>	10 juin 2025

### ORDRE DU JOUR

- 1) Autorisation de solliciter le fonds de concours à la CCHF (Communauté de Communes des Hauts de Flandre) pour les travaux de création du parcours santé fitness extérieur,
- 2) Modification des statuts de la CCHF : compétence facultative exercée à titre supplémentaire intitulée « Mise en place d'une politique de services à la personne et en matière d'activités culturelles et de loisirs »,
- 3) Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre dans le cadre d'un accord local pour le mandat 2026-2032,
- 4) Tarifs cantine scolaire 2025-2026,
- 5) Rapport d'activité 2024 du Territoire d'Énergie Flandre,
- 6) Questions diverses.

### Ouverture de séance :

19 h 30 : le quorum étant atteint (11 présents), Monsieur le Maire ouvre la séance.  
Le compte-rendu de la réunion du lundi 31 mars 2025 a été transmis à chaque élu.  
Il n'y a pas d'observation particulière.  
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.  
Le registre des délibérations est signé.

### 1) Autorisation de solliciter le fonds de concours à la CCHF (Communauté de Communes des Hauts de Flandre) pour les travaux de création du parcours santé fitness extérieur :

Par délibération du 2 avril 2024, le Conseil Communautaire de la CCHF a décidé de prolonger le dispositif « Fonds de concours 2019 » jusqu'au 31 décembre 2025.  
Le Conseil Municipal décide alors de le solliciter, dans le cadre des travaux de réalisation d'une aire de fitness extérieur, pour un montant de 10533,80 €.  
Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document se référant à la présente décision.

### 2) Modification des statuts de la CCHF : compétence facultative exercée à titre supplémentaire intitulée « Mise en place d'une politique de services à la personne et en matière d'activités culturelles et de loisirs » :

Il est demandé au Conseil d'approuver la modification des statuts de la CCHF portant sur la mise en place d'une politique de services à la personne en matière d'activités culturelles et de loisirs et plus

précisément aux domaines de l'enfance et de la petite enfance.  
Le Conseil approuve à l'unanimité.

**3) Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre dans le cadre d'un accord local pour le mandat 2026-2032 :**

Il est demandé au Conseil d'approuver la délibération du Conseil Communautaire de la CCHF fixant par un accord local à 71 le nombre de délégués pour le mandat 2026-2032.

La commune de Holque aura 1 délégué (nombre inchangé).

Le Conseil approuve à l'unanimité.

**4) Tarifs cantine scolaire 2025-2026 :**

Le fournisseur, la société API, a revalorisé le prix du repas maternel et primaire de 15 centimes d'euro et le repas adulte de 19 centimes d'euro pour la rentrée de septembre 2025.

Le Conseil Municipal, vu cette révision des prix, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide alors de fixer le prix du repas comme suit, pour l'année scolaire 2025/2026 :

- repas enfant et adulte : 3,20 €,

- repas enseignant dont l'indice est supérieur à 465 : 3,90 €.

Ceci, sous réserve que le fournisseur ne réactualise pas ses tarifs en cours d'année.

**5) Rapport d'activité 2024 du Territoire d'Énergie Flandre :**

Le rapport d'activité 2024 TE Flandre est approuvé à l'unanimité.

**6) Questions diverses :**

- Subvention CAF pour le futur périscolaire

Le Conseil est informé que la subvention « aide à l'investissement » sollicitée à la CAF a été accordée ; soit 75 000 €.

Une demande, en cours d'instruction, a été également déposée auprès de la MSA, pour un montant de 20 000 €.

Séance levée à 20 h 11.

HOLQUE,  
Le 24 juin 2025,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Fabrice LAMIAUX